

Dans ces conditions, il faut nous réjouir de ce que le Canada prenne place dans la ligue à titre de Dominion britannique, et il faut féliciter notre premier ministre du rôle actif et heureux qu'il a rempli à la Conférence. Il est heureux qu'il ait triomphé sur ce point de l'opposition étrange mais significative du président Wilson, à qui sa réponse mérite d'être conservée dans nos annales et même dans celles de la Conférence.

Le point gagné est très important pour nous au point de vue de toutes nos relations internationales, dont celles avec les Etats-Unis—M. Wilson y a sans doute pensé dans son opposition—sont les plus fréquentes et peuvent être les plus dangereuses. Il servira à maintenir la paix avec nos puissants voisins en nous fournissant, à eux et à nous, un moyen toujours à notre disposition de régler pacifiquement nos difficultés mutuelles.

Si la ligue des nations peut maintenant s'inspirer constamment de la justice et de la charité qui sont, avec la reconnaissance des droits de Dieu dans le monde, les conditions fondamentales de la civilisation chrétiennes, elle aura réalisé toutes les espérances qu'elle fait naître et mérité la reconnaissance de tous les siècles à venir.

S. D.

### La loi scolaire en Angleterre

UNE nouvelle loi scolaire a été préparée pour l'Angleterre par M. Herbert Fisher, président du *Board of Education*, et l'on peut voir dans l'élaboration de ce projet, avec les erreurs restées dans la mentalité de son auteur qui l'a conçu, la largeur d'esprit qui a su le corriger d'après les justes réclamations qui lui ont été faites.

Dans son premier projet, M. Fisher ne s'était pas occupé des divergences religieuses du peuple anglais, il avait même pensé "résoudre le problème de l'éducation sans s'occuper de la question religion". "Je ne souhaite pas en ce moment, avait-il dit, soulever ce qu'on appelle la question confessionnelle; il est à désirer que les anciennes controverses religieuses ne renaissent pas de leurs cendres, et que la question de l'éducation soit considérée exclusivement à la lumière des besoins de l'éducation."

C'était plus qu'une lacune dans le projet; c'était un principe faux établi à sa base même.

Aussi, comme le note la *Revue pratique d'Apologétique*, cette déclaration de M. Fisher "fut relevée avec énergie par tous les organes religieux catholiques et protestants, qui protestèrent contre cette conception toute païenne." Comme si une bonne organisation de l'instruction religieuse ne devait pas être comptée parmi les "besoins de l'éducation"; comme si elle n'était qu'une sorte de supplément ayant sans doute sa valeur, mais restant extrinsèque par rapport à l'éducation elle-même.

Le ministre n'avait pas envisagé la question à

ce point de vue pourtant essentiel, non qu'il ignore l'importance vitale de la religion, mais il s'en taisait dans sa loi pour faire l'*union sacrée* sur des principes communs à tous, espérant que l'esprit nouveau issu de la guerre ferait se rapprocher d'eux-mêmes les partis opposés pour arriver à une entente satisfaisante pour chacun d'eux.

Au reste, et c'est ici qu'est apparue la largeur d'esprit de l'auteur du projet, M. Fisher s'est déclaré disposé à entrer en pourparlers avec les autorités religieuses pour modifier dans son *bill* ce qu'elles trouveraient opposé à leurs principes. C'est ainsi qu'il eut à ce sujet plusieurs entretiens avec le cardinal Bourne et avec l'archevêque de Liverpool. "Le ministre avait invité les deux prélats à lui soumettre tous les amendements qu'ils jugeaient utiles pour sauvegarder l'éducation religieuse dans les écoles catholiques et pour mettre d'accord la nouvelle loi avec les exigences de la religion... C'est ainsi que plusieurs corrections ont été heureusement faites au premier projet.

"Le ministre, d'ailleurs, poursuit la *Revue pratique d'Apologétique*, espère pouvoir régler officiellement la question religieuse quand les différentes confessions auront accordé leurs divergences d'idées et remis entre ses mains un "plan d'agrément": alors avec le plus grand empressement, il incorporera ce plan à son *bill*. Un premier pas a déjà été fait dans ce sens. L'archevêque de Cantorbéry a parlé à la Chambre haute de la convocation des conférences qui avaient eu lieu sur sa demande. Les catholiques restent sceptiques devant cette tentative; chez les anglicans, au contraire, beaucoup insistent pour que l'archevêque continue avec persévérance les négociations.

"Chez nos alliés, la législation fait appel à l'étroite collaboration des familles, des différentes Eglises, des conseils municipaux, des conseils de comtés et du gouvernement central. Ce dernier vient apporter largement son appui financier et se contente d'une surveillance discrète..."

"La nouvelle loi anglaise est muette sur la question religieuse, mais, nous l'avons vu d'après les déclarations de M. Fisher, ce n'est nullement la neutralité... La loi anglaise respecte la sainteté du dimanche. Enfin l'Angleterre protestante aidera les écoles catholiques comme par le passé; bien plus, elle s'efforcera de maintenir—sinon un enseignement dogmatique—du moins un certain esprit religieux dans les écoles officielles."

On pourrait, certes, souhaiter davantage même au point de vue pratique et à plus forte raison au point de vue idéal, mais il faut aussi admettre que la conduite de M. Fisher en cette occasion, si elle est d'un homme imparfaitement renseigné, n'est pas d'un ennemi ni d'un sectaire. Elle est d'un esprit assez large et assez loyal pour améliorer son projet à mesure qu'il en verra l'avantage et la possibilité, qu'il ne refuse pas de voir.

S. D.